



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Défaillances des entreprises du bâtiment

Question au Gouvernement n° 828

Texte de la question

DÉFAILLANCES DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT

Mme la présidente . La parole est à M. Daniel Grenon.

M. Daniel Grenon . L'année dernière, la France a enregistré plus de 66 000 défaillances d'entreprises. Les entreprises du bâtiment, particulièrement les plus petites d'entre elles, subissent de plein fouet cette hausse des défaillances et une crise majeure depuis de nombreuses années. En ce milieu d'année 2025, les chiffres tombent : l'activité a reculé de 5 % au premier trimestre, confirmant la spirale négative entamée en 2024. La crise touche tous les corps de métier et toutes les entreprises du secteur. Malgré les alertes des professionnels du bâtiment, qui restent lettre morte, le gouvernement semble convaincu que la seule solution à la crise réside dans la construction neuve. Cette vision simpliste est incomplète et se prive d'un levier majeur pour relever les défis : celui de la rénovation, qui permet de loger nos concitoyens à moindre coût, de revitaliser les territoires et de maintenir les plus âgés, le plus longtemps possible, dans leurs logements.

Actuellement, le dispositif MaPrimeRénov' est amputé et les entreprises RGE sont oubliées. Avec plus de 620 000 entreprises en France, les artisans du bâtiment sont pourtant essentiels pour l'emploi local et la vitalité territoriale. Le secteur forme plus de 60 000 apprentis chaque année. C'est une filière d'avenir pour notre jeunesse, une filière trop essentielle pour être laissée à l'abandon en raison d'une réglementation qui ne tient pas compte des recommandations des professionnels. Au vu de son importance et de la grave crise qu'elle traverse, qu'attendez-vous pour appliquer des mesures permettant de sauver la filière de l'artisanat du bâtiment ? (*M. Sylvain Berrios applaudit.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre chargée du logement.

Mme Valérie Létard, *ministre chargée du logement* . Le secteur du bâtiment est essentiel à la société française : il représente 450 000 entreprises, dont, comme vous l'avez rappelé, 95 % sont des entreprises artisanales enracinées dans les territoires ; au total, 1,8 million d'actifs y travaillent, générant 200 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Autant dire que nous mesurons l'importance du sujet !

Personne ne conteste l'intensité de la crise qui touche l'artisanat. Elle a pris une ampleur européenne au cours des dernières années, au point que l'Union européenne a décidé de nommer un commissaire européen au logement et à l'énergie, que j'ai rencontré jeudi dernier et auquel j'ai fait part des attentes de l'État français en matière de soutien aux entreprises.

Quand le marché du logement neuf ralentit, en raison d'une baisse de la production, c'est la rénovation qui doit prendre le relais. Vous avez raison, la rénovation énergétique des logements a des effets sur l'artisanat. Nous devons être au rendez-vous de MaPrimeRénov' et j'ai déjà expliqué comment nous le serons. Après une pause

de deux mois pour rattraper le retard dans les délais d'instruction et lutter contre la fraude, nous dépenserons jusqu'au dernier centime les 3,6 milliards investis dans le cadre de ce dispositif en faveur des artisans. Ces 3,6 milliards vont générer 1,8 milliard de chiffre d'affaires par mois, sans oublier l'effet levier sur les territoires. Nous serons donc au rendez-vous ! Malgré la pause de l'été, les travaux monogestes seront maintenus et les artisans pourront poursuivre leur activité.

En outre, le ministère, bien évidemment soutenu par le premier ministre, a décidé d'instaurer le prêt à taux zéro sur tout le territoire et d'exonérer les donations des frais de succession quand les bénéficiaires investissent dans le neuf. Le ministère continue son effort afin d'être au rendez-vous de la relance du logement... *(Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de Mme la ministre.)*

Données clés

Auteur : [M. Daniel Grenon](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 828

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 juin 2025